

Décret n° 2025-166 du 20 février 2025 modifiant le décret n° 2024-261 du 25 mars 2024 **fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

NOR : PRER2504623D

JORF n°0045 du 22 février 2025

Texte n° 1

## Article 2

Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, les contingents annuels dont dispose la ministre des Armées pour les personnels militaires sont **exceptionnellement majorés de 100 croix de chevalier destinées à des anciens combattants justifiant, pour les anciens des T.O.E. ou d'A.F.N., de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations.**

« Art. 2-1. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le nombre maximal des nominations et promotions directes susceptibles d'intervenir au titre du deuxième alinéa de l'article R. 17 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite est fixé comme suit :

«

Grand officier	Commandeur	Officier
1	2	10

« Art. 2-2. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le contingent relatif aux nominations résultant de l'initiative citoyenne prévue à l'article R. 29-1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite **est fixé à 100 croix de chevalier, dont 5 pour les Français de l'étranger.**

»

Décret n° 2025-167 du 20 février 2025 modifiant le décret n° 2024-263 du 25 mars 2024 **fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

NOR : PRER2504624D

JORF n°0045 du 22 février 2025

Texte n° 2

« Art. 2-1. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le nombre maximal des nominations et promotions directes susceptibles d'intervenir au titre du troisième alinéa de l'[article R. 173 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) est fixé comme suit :

«

Grand officier	Commandeur	Officier
1	5	15

« Art. 2-2. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le contingent relatif aux nominations résultant de l'initiative citoyenne prévue à l'[article R. 189-1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) **est fixé à 200 croix de chevalier, dont 10 pour les Français de l'étranger.** »